



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Service ressources naturelles**

Caen, le 27 janvier 2022

*Bureau de la biodiversité et des espaces naturels*

**Le directeur régional**

**Nos réf.** : 020-2022-SRN-BBEN-FM  
**Affaire suivie par** : Florence Magliocca  
florence.magliocca@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** : 02 50 01 84 40

à  
Mesdames et messieurs les membres  
du comité consultatif de la RNN  
de la falaise de Cap Romain

**Objet** : comité consultatif de la RNN de la falaise de Cap Romain  
**PJ** : diaporamas

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DE LA RNN DE LA FALAISE DU CAP ROMAIN DU 11 JANVIER 2022**

Le comité consultatif de la RNN de la falaise du Cap Romain s'est réuni le 11 janvier 2022 en visioconférence, sous la présidence de M. Clet, responsable de l'unité connaissance, animation et protection de la biodiversité de la DREAL Normandie, représentant le préfet du Calvados.

#### Étaient présents :

- M. Jacques AVOINE, président de l'association du patrimoine géologique de Normandie (APGN),
- M. DE BOUARD, propriétaire à Saint-Aubin-sur-mer,
- M. Thomas DUPONT-FEDERICI, maire de Bernières-sur-mer,
- Mme Gwenola DE ROTON, antenne MMN de l'Office français de la biodiversité,
- M. Wolfgang ENGEL, élu de Bernières-sur-mer,
- M. Carole FRUGERE, conseillère départementale du canton de Courseulles-sur-mer
- Mme Anne-Lise GIOMMI, conservatrice de la réserve – Département du Calvados,
- M. Annie LANNUZEL, DDTM,
- M. Nicolas LEMAIRE, préfecture maritime Manche - Mer du Nord,
- Mme Andréa LEMOINE, groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL-Normandie),
- Mme Florence MAGLIOCCA, DREAL Normandie,
- Mme Julie ODEN, service milieux naturels – Département du Calvados.

#### Étaient excusés :

- Mme Agnès AUBERT, propriétaire à Bernières-sur-mer – Pouvoir à M. De Bouard
- M. Olivier DUGUE, géologue, directeur de l'UFR des sciences de la Terre – Université de Caen Normandie – Pouvoir à M. Avoine

M. Clet ouvre la séance à 9h35 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Après un rapide tour de présentation, il rappelle l'ordre du jour et propose de procéder à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021. *En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité (11 votants – quorum = 9).*

## **Rapport d'activités 2021 et programmation 2022**

M. Clet passe ensuite la parole à Mme Giommi, conservatrice de la réserve naturelle, pour la présentation du rapport d'activités de l'année 2021.

Après un rappel des enjeux et des orientations stratégiques du plan de gestion, la conservatrice présente quelques opérations marquantes de l'année 2021 en lien avec l'objectif à long terme géologique (OLT1) et les facteurs clés de réussite (FCR).

### **OLT1 : préserver la coupe géologique de référence d'âge Bathonien supérieur in situ et ex situ**

La définition de la stratégie de conservation est bien avancée avec un document en grande partie rédigé. Les étapes de la réflexion sont à valider en groupe de travail (cible, état des lieux, objectifs qualitatifs et quantitatifs, mise en œuvre de la collecte et constitution de la collection). Une proposition est faite aux experts pour une réunion le 28 janvier. Concernant l'inventaire des échantillons existants, le travail paléontologique est presque finalisé. Il reste les échantillons lithologiques à traiter. Le partenariat avec le Paléospace de Villers-sur-mer se poursuit : visite des collections, méthodologie de la mise en collection. Une réflexion est également engagée sur la création d'une base de données partagée avec le Museum National d'Histoire Naturelle.

Les travaux courants sur le sommet de falaise ont été réalisés, notamment pour lutter contre les espèces ligneuses envahissantes. Dans le cadre du projet de définition de la circulation des piétons dans la réserve, le comité a été consulté sur la réalisation de forages pour la mise en place d'un escalier à Bernières-sur-mer. L'avis rendu est défavorable au vu des risques de déstabilisation de la falaise (présence de failles notamment). Par conséquent, le gestionnaire a revu son projet d'ensemble et la conservatrice le présente. Il est proposé de guider de manière précoce les visiteurs vers la plage à Bernières-sur-mer pour éviter qu'ils ne s'engagent sur le chemin de Cap Romain, interdit à la circulation. Une proposition de cheminement assortie de quelques aménagements est faite en pied de falaise jusqu'à la brèche des Acadiens où la remontée vers la rue est nécessaire à haute mer pour protéger du piétinement les formations récifales de Saint-Aubin-sur-mer. La requalification de l'entrée de site sur la zone de stationnement à l'est de la réserve est également évoquée. Mme Lannuzel rappelle que certains des aménagements prévus sur le DPM doivent faire l'objet d'autorisations. Mme Magliocca confirme que c'est aussi le cas au titre des travaux en RNN (modifications de l'état ou de l'aspect). Il est proposé de constituer un groupe de travail de terrain pour examiner le tracé du cheminement et des aménagements nécessaires. Un appel à candidature sera transmis avec le compte-rendu de la réunion afin que les absents puissent se positionner. A long terme, le gestionnaire prévoit de pouvoir acquérir les fonds de parcelles privées en limite de falaise (zone incluse dans la RNN) à l'est de la brèche des Acadiens afin de rétablir une continuité de circulation au sein de la réserve. M. De Bouard demande si une expropriation est envisagée. Mme Oden répond par la négative : il s'agit de mettre en œuvre de droit de préemption lors d'une vente ou dans le cadre d'une négociation amiable.

### **FCR1 : connaissances scientifiques**

Les études sur le milieu marin se poursuivent en partenariat notamment avec le GEMEL Normandie et le CPIE de la vallée de l'Orne (pêche à pied récréative, cartographie des habitats, dynamique hydrosédimentaire, etc.).

Dans le cadre du permis de construire attribué à la SCI Villa romaine, le gestionnaire a suivi les fouilles archéologiques. Les agents du service départemental et des bénévoles ont également mené des relevés le long de la falaise classée. Il est envisagé de restituer au gestionnaire la collection archéologique du Cap Romain, aujourd'hui stockée chez un particulier.

## **FCR2 : ancrage territorial**

Le gestionnaire s'est beaucoup investi dans le projet de création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados (concertation locale, comité technique, etc.). Dans ce cadre, le Paléospace a reçu commande de 17 animations sur 6 sites proposés au classement, totalisant près de 200 participants. De son côté le gestionnaire a proposé 5 animations grand public sur Cap Romain (2 annulées). Il constate une baisse de la fréquentation (une vingtaine de personnes accueillies).

## **Programmation 2022**

Les opérations courantes de gestion sont reconduites.

La stratégie de conservation devrait être finalisée avant l'été.

Le plan de circulation sera affiné et progressivement mis en œuvre en lien avec les dossiers réglementaires. Parallèlement, la plaquette de la réserve sera révisée pour intégrer ce plan de circulation.

Il est prévu d'engager une étude de suivi de l'érosion de la coupe géologique, ce qui permettra notamment de cibler les secteurs où il faut intervenir prioritairement.

L'accompagnement sur le projet de RNN des falaises se poursuivra.

Côté communication, une page internet dédiée devrait être mise en place par le Département avant l'été. Il faudra voir comment établir le lien entre cette page descriptive et celles qui recensent les animations proposées par le gestionnaire. M. De Bouard se demande si ces informations ne pourraient pas être relayées sur les panneaux d'entrée de site. Mme Oden signale qu'il n'y a pas pour l'instant de panneaux d'affichage temporaire. M. Dupont-Federici propose d'amplifier le relai sur la commune : les bulletins municipaux peuvent être un bon moyen de mieux informer la population. L'information est déjà bien relayée par les offices de tourisme.

## **Budgets (dotation Etat)**

Bilan 2020 : dotation courante 65 500 € / coût réel 60 799 € (report de 4 701 € sur 2022)  
soit un total de **65 500 €** de subvention.

Bilan 2021 : dotation courante 67 000 € / coût réel 61 185 € (report de 5 815 € sur 2022)  
EEDD 18 000 € / coût réel 9 456 € (report de 8 544 € sur 2022)  
soit un total de **85 000 €** de subvention.

Budget 2022 : dotation courante 74 000 €  
EEDD 18 000 €  
soit un total de **92 000 €** de subvention, auxquels s'ajoutent les reports de 2020 et 2021 (19 060 €).

La conservatrice est passée à temps plein au 1<sup>er</sup> janvier (les 20 % de complément sont assurés par la dotation spécifique éducation à l'environnement).

***Le rapport d'activités 2021, la programmation 2022 et les éléments budgétaires sont validés à l'unanimité par le comité consultatif.***

## **Création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados**

Mme Magliocca présente l'aboutissement de la première phase de la procédure de création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados. Le déroulé de la concertation locale est rappelé ainsi que le périmètre, les orientations de gestion et la réglementation envisagés. Suite à un avis d'opportunité favorable du Conseil national de protection de la nature, rendu le 14

décembre 2021, la seconde phase de la procédure se déroulera sur l'année 2022, avec notamment une enquête publique et des consultations réglementaires.

M. Dupont-Federici souligne qu'il faudra trouver des modalités opérationnelles d'association des acteurs locaux au comité consultatif de cette réserve naturelle, en particulier les collectivités locales.

Mme Oden rappelle que des comités de gestion existent sur la plupart des sites concernés par le classement et où le Département intervient déjà. Il faudra trouver la bonne articulation entre ces instances et l'organe de gouvernance de la RNN. Mme Magliocca explique que l'Etat est bien conscient de la difficulté de pouvoir échanger avec tous localement, tout en maintenant un comité fonctionnel non pléthorique.

Mme De Roton se félicite de la création de cette réserve naturelle qui permet de renforcer la protection du patrimoine naturel. Elle s'inquiète néanmoins des critères qui seront retenus au niveau national pour la désignation des zones de protection forte en milieu marin, sachant que le dispositif réglementaire de la future réserve n'a pas forcément levé toutes les pressions s'y exerçant.

Mme Magliocca rappelle qu'en réponse à un courrier du préfet, le président du Conseil départemental a fait part de son accueil favorable au projet de réserve naturelle ainsi qu'à la possibilité pour le Département d'être désigné gestionnaire du site protégé.

***Il est ensuite procédé au vote sur la question suivante : le comité valide-t-il l'intégration de la RNN de la falaise du Cap Romain dans la RNN des falaises jurassiques du Calvados ? Le vote est favorable à l'unanimité.***

En l'absence de remarques supplémentaires, M. Clet clôt la réunion à 12h.

Pour le directeur et par délégation,  
la cheffe de service

Olga LEFEVRE PESTEL

**Copie à :** préfecture du Calvados - SCPPAT/BEA